



Projet de loi C-223:

Protéger le français, langue commune de tous les Québécois

Québec, le 19 novembre – Alors que l’actualité révèle au grand jour le déclin de la langue française dans le Grand Montréal, le Bloc Québécois défendra à la Chambre des communes son projet de loi qui exige une connaissance suffisante du français comme condition à l’obtention de la citoyenneté canadienne pour les résidents permanents du Québec.

« Pour se comprendre, il faut être capable de se parler. Au Québec, la langue commune, c’est le français. Demander que les résidents permanents la connaissent s’ils veulent obtenir la citoyenneté, ce n’est rien d’autre que demander qu’ils aient les outils pour participer pleinement à la société québécoise. L’intégration des nouveaux arrivants au Québec, ça passe par le français », a affirmé Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou.

Les plus récentes projections de Statistique Canada démontrent que le poids démographique de la population utilisant le français comme langue d’usage au Québec déclinera de 8 % dans les 25 prochaines années. Parallèlement, la population choisissant l’anglais comme première langue officielle parlée grimperait de 29 %, principalement avec l’adhésion des nouveaux arrivants.

« Le Québec est une minorité linguistique en Amérique du Nord. Lorsque des nouveaux arrivants font le choix du Québec, la langue commune devient le ciment de leur intégration. La connaissance du français pour l’obtention de la citoyenneté est une façon d’assurer que le Québec et ses nouveaux arrivants ne deviennent pas, à l’instar du Québec et du Canada, deux solitudes qui s’ignorent », a signalé Mme Vignola.

Le projet de loi C-223, déposé par le Bloc Québécois, entraîne trois modifications importantes à la Loi sur la citoyenneté :

- Faire passer de 55 à 65 ans l’âge maximal auquel un résident permanent qui demande la citoyenneté canadienne est tenu de démontrer une connaissance d’une des deux langues officielles canadiennes, l’anglais ou le français;
- Exiger qu’un résident permanent demeurant au Québec démontre sa connaissance du français et non de l’une ou l’autre des langues officielles canadiennes;
- Assurer que le test de citoyenneté se fasse obligatoirement en français.

« Ce projet de loi permettra aux nouveaux arrivants au Québec de faire du français leur langue commune; il favorise une société québécoise inclusive et cohérente et ce, pour tous les citoyens et citoyennes du Québec. Ottawa doit contribuer à la valorisation du français au Québec. Un Canada bilingue est impossible sans un Québec français, et ça, le fédéral ne peut que l’admettre », a fait valoir la députée de Beauport-Limoilou

Source :

David Rompré

Directeur du bureau de circonscription de Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou

418-663-2113

David.rompre.308@parl.gc.ca